

## Faculté de droit



### ECRI2107 Médecine légale

[30h] 3 crédits

**Enseignant(s):** Frédéric Bonbled  
**Langue d'enseignement :** français  
**Niveau :** Deuxième cycle

#### Objectifs (en termes de compétences)

Initiation aux attentes et aux limites de l'expertise médico-légale dans la perspective historique de l'évolution des sciences médicales et criminalistiques.  
 Compréhension de la place de l'expert.  
 Intégration des concepts de " certitude " et de doute scientifiques dans la recherche de la vérité judiciaire.  
 Critères de reconnaissance d'intervention de tiers dans une infraction.  
 Reconnaissance des déterminants médico-légaux du profil de l'auteur d'infraction et dans la reconstitution des circonstances des faits.

#### Objet de l'activité (principaux thèmes à aborder)

Etude générale et systématique de l'apport de l'expertise médico-légale dans le cadre d'avis et de certificats et du témoignage en justice, par l'examen de différentes situations d'expertise (thanatologie, traumatologie médico-légale, empoisonnements et intoxications, abus sexuels, etc.) et modes techniques (examens médico-légaux et criminalistiques). Propédeutique et finalité de la recherche et de l'analyse d'indices biologiques.

#### Résumé : Contenu et Méthodes

Evolution historique de la médecine légale.  
 -Thanatologie.  
 - L'avis de décès.  
 - Causes de mort indéterminée, suspecte et violente : morts naturelles, asphyxies, lésions traumatiques  
 - Traumatologie médico-légale  
 - Les agents physiques  
 - Le cas des accidents de roulage  
 - L'évaluation séquellaire  
 - Les intoxications. Les toxicomanies  
 - Les agressions sexuelles  
 - L'examen sur les lieux -  
 -Expertise d'indices biologiques.  
 -Apport des investigations criminalistiques.

#### Autres informations (Pré-requis, Evaluation, Support, ...)

Pré-requis : connaissances suffisantes en biologie.  
 Evaluation : examen oral.

#### Autres crédits de l'activité dans les programmes

<b>CRIM21MS</b>	Première année du master en criminologie, à finalité spécialisée	(3 crédits)	Obligatoire
<b>CRIM22</b>	Deuxième licence en criminologie	(3 crédits)	Obligatoire
<b>CRIM22MS</b>	Deuxième année du master en criminologie, à finalité spécialisée	(3 crédits)	Obligatoire